

## Réhabilitation des assainissements individuels contrôlés par le SPANC :

Dans son 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'eau Loire Bretagne propose d'aider les particuliers à la remise aux normes de leurs installations d'assainissement non collectif.

Suite aux diagnostics de l'existant réalisés sur le canton par la communauté de communes, les installations classées comme présentant un risque sanitaire et/ou environnemental pourront bénéficier d'une subvention de 30 % du montant des travaux (sur une base de plafonnement de 8500 euros)

## Modalités d'aide :

- Seules les installations ayant eu une visite de diagnostic réalisée par le SPANC sont concernées
- Seules les opérations groupées par la Communauté de Communes sont éligibles,
- Les réhabilitations exigées lors d'une vente ne sont pas éligibles,
- Seules les réhabilitations par des filières réglementaires sont éligibles,
- Quel que soit le type de travaux, ceux-ci doivent être réalisés en totalité par une entreprise professionnelle expérimentée
- Les dépenses prises en compte correspondent aux travaux de réhabilitation et/ou de mise en conformité, ainsi que le montant de l'étude préalable obligatoire
- Le taux de financement s'applique sur le montant TTC des factures fournies par le propriétaire après travaux

## Liste des bureaux d'études (non exhaustive) :

- Aquapreserv' à St Saulge (58) : 03.73.27.01.63
- Central environnement à Ligny le Châtel (89) : 03.86.47.51.77
- Avre conseils à Tannay (58) : 06.95.36.61.36
- ESEA à Orléans (45) : 02 38 51 12 75
- ADETEC : Fabien Couillet : Bonnières sur Seine : 07.51.62.76.35 ou 01.75.74.02.01

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service assainissement de la communauté de communes au 03.86.39.39.49 ou 03.86.39.39.43

## Pièces à fournir :

- 2 devis
- 1 RIB
- Etude à la parcelle + facture (fournies par le bureau d'étude)
- Convention de mandat : à signer avec la Communauté de Communes une fois l'étude faite et les 2 devis obtenus.
- Diagnostic de l'existant (fourni par la CDC)
- Avis de conception (fourni par la CDC)
- Demande d'installer un dispositif neuf